

Plan de relance et déclinaison territoriale dans les Outre-mer

Déclaration du groupe de la Coopération

Un Plan de relance n'a de sens que s'il remplit l'objectif d'être, par le sens des actions soutenues, un outil puissant pour avoir un véritable impact.

C'est bien dans cette dynamique que s'inscrivent les Plans de relance français et européen.

Dans nos territoires ultramarins, les Plans de relance doivent intégrer deux dimensions que nous estimons complémentaires :

- Ils doivent tout d'abord répondre aux besoins spécifiques de chacun des onze (11) territoires et pour cela être co-construits avec les différents partenaires pour s'articuler au mieux avec les différents dispositifs existants afin de s'inscrire dans une véritable territorialisation des politiques publiques ;

- Ils doivent ensuite être le moyen d'accélérer les réformes structurelles nécessaires pour traiter en profondeur ce qui gangrène l'action publique : à savoir des collectivités locales exsangues, dans l'incapacité de payer dans des délais normaux leurs prestataires et fournisseurs et des normes inadaptées à des climats ou à des environnements locaux très différents de ceux de l'Hexagone.

Sans une prise en compte particulière de ces problématiques, aucun Plan de relance ne produira les effets escomptés.

Il est grand temps de cesser de se rejeter les fautes afin de consacrer notre énergie à la construction de réponses durables qui prennent en compte les enjeux spécifiques de chaque territoire.

En cela, les Plans de relance doivent renforcer les atouts de ces territoires qui sont indéniables.

Ces onze territoires sont en effet tous des espaces d'excellence dans des secteurs stratégiques comme la préservation de la biodiversité ou la recherche sur les énergies ou l'eau.

De ce fait, les Plans de relance doivent pouvoir leur permettre de continuer à développer des réponses innovantes.

Enfin, un Plan de relance doit renforcer la cohésion sociale en s'intéressant à l'ensemble des composantes de la société : acteurs économiques, acteurs de l'économie sociale et solidaire, population et plus particulièrement la jeunesse qui doit y trouver des réponses à ses besoins essentiels.

Dans cet avis, les Rapporteurs ont su articuler ces différentes dimensions et mettre en avant le rôle de chacun pour faire advenir des solutions concertées au plus proche des besoins.

Le groupe de la coopération félicite la délégation à l'Outre-mer pour ce travail et a voté en faveur de cet avis.